

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre des
membres : 18

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 20 Avril 1998
Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Votants présents :

MM. LOGEL, PRÉVOT, MEYER-KUHN, ISEL, WINLING, RUSTENHOLZ,
SCHLOSSER, HAAS, WITTMER, SIBLER, GOETZ, ATZENHOFFER, NEUHARD,
et Mmes WEISS, CABIROL.

Absents excusés :

MM. BABILON, WEISBECKER, Mme MAECHLING.

N° 14198

OBJET : CHARTE DE QUALITÉ "CYCLO-SYMPA"

Après le balisage des circuits "vélo" et l'édition de la carte des circuits de randonnées cyclotouristiques (25 000 exemplaires), un travail a été effectué avec les prestataires qui sont disposés à fournir aux cyclotouristes un accueil personnalisé, adapté à la pratique de leur activité, par des équipements adaptés et une qualité de services.
Une charte de qualité a été établie. Chaque partenaire s'engage, par la signature de la charte, à :

- participer aux actions "cyclo" mises en place par les collectivités et le réseau et aux enquêtes de satisfaction proposées aux touristes
- sensibiliser sa clientèle au respect de l'environnement et du patrimoine
- mettre à disposition de sa clientèle une information touristique (cartes, dépliants, ...) et pratique (transports, urgences, adresses des autres membres du réseau, ...)

Outre ces engagements généraux, la charte prévoit des engagements techniques, des prestations communes et spécifiques à l'hébergement et à la restauration.

- VU le programme du Contrat d'Objectifs prévoyant l'attribution d'aides à l'investissement :
 - 20 % des investissements plafonnés à
 - 20 000 F pour les garages à vélos,
 - 5 000 F pour les points "info vélos" et les range-vélos
 - 1 000 F pour le matériel d'entretien
 - aux prestataires qui réaliseront des investissements visant à favoriser l'accueil du cycliste et adhéreront à la charte de qualité "cyclo sympa"
- VU les crédits prévus au Budget Primitif 1998

- VU le cofinancement pour moitié de cette aide de 20 % par le Conseil Général
- CONSIDÉRANT la charte de qualité "cyclo sympa"

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la charte de qualité "cyclo-sympa" et de l'adopter comme critère d'attribution des aides à l'investissement prévues au Contrat d'Objectifs, soit 20 % des investissements plafonnés à

20 000 F pour les garages à vélos,

5 000 F pour les points "info vélos" et les range-vélos

1 000 F pour le matériel d'entretien

aux prestataires qui réaliseront des investissements visant à favoriser l'accueil du cycliste et adhéreront à la charte de qualité "cyclo sympa".

Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 12 mai 1998

Le Président,
Bernard LOGEL

